

Le lundi 28 décembre de l'année 2015 à 10 heures TU s'est tenue une réunion du Comité National ITIE dans ses locaux.

I- Présence

Etaient présents à cette réunion les membres ci-après :

(Voir la liste de présence annexée au PV)

II- Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour de la réunion portait sur le point unique ci-dessous :

- ↓ La présentation du rapport pré-final ITIE 2014

III- Déroulement de la réunion

Cette réunion s'est déroulée en quatre étapes :

- La présentation de l'ordre du jour
- La présentation du rapport
- Les discussions sur le rapport
- Les décisions arrêtées.

1. Présentation de l'ordre du jour

La réunion a été ouverte par le Président du Comité National de l'ITIE monsieur Djibi Sow qui, lors de sa prise de parole a fait un bref aperçu sur l'importance et les enjeux du rapport 2014 avant de passer la parole à l'Administrateur indépendant, monsieur Karim Lourimi, invité à procéder à la présentation des résultats des travaux de réconciliation.

2. La présentation du rapport

La présentation a porté sur six axes :

- ✓ Le périmètre du rapport 2014 ;
- ✓ L'exhaustivité et l'attestation des données divulguées ;
- ✓ Les revenus du secteur extractif (mines et hydrocarbures) ;
- ✓ Les résultats des travaux de conciliation ;
- ✓ Autres informations divulguées ;
- ✓ Quelques recommandations.

Pour ce qui est du périmètre du rapport ITIE 2014, il a couvert l'année fiscale 2014 et a concerné les mines et les hydrocarbures, avec 21 compagnies extractives dont 11 pétrolières et 9 minières.

En termes de matérialité, s'il n'y a pas de seuil pour les sociétés pétrolières, seules les compagnies minières détenant des permis d'exploitations sont concernées. Le taux de couverture de l'exercice de rapprochement ciblé est respectivement 99,03% pour le secteur minier et 99,06 % pour les hydrocarbures. Seules 5 entités publiques déclarantes sont concernées.

Les flux de paiements par secteur ont été exposés ainsi que leur exhaustivité ; la question des données sur la propriété réelle ; des points sur l'attestation et la certification des données ont également été présentés de même que les revenus avec des répartitions par compagnie avant que ne soient exposés les résultats des travaux de conciliation et d'autres informations (transferts sur le FNRH et paiements sociaux).

Un autre point, non moins important, a été consacré aux constats et recommandations avec à la clef, un mécanisme de fiabilité du rapport évoluant favorablement au profit du Comité national ITIE en fonction de la qualité de l'alimentation de son contenu.

3. Les discussions sur le rapport

Après la présentation du rapport 2014 par l'Administrateur indépendant, les discussions ont été ouvertes et portaient, globalement, sur le contenu du rapport.

En ce qui concerne les recommandations, il a été rappelé à l'Administrateur indépendant que certaines avancées significatives ont été enregistrées et des précisions pertinentes apportées notamment en ce qui a trait :

- ✓ Aux déclarations et à leur certification y compris celles de l'Etat ;
- ✓ A la transmission d'informations contextuelles pour l'alimentation du contenu du rapport ;
- ✓ A l'existence de documents sur les orientations politiques de l'Etat mauritanien en matière de développement du secteur des hydrocarbures où il a été particulièrement demandé à l'Administrateur indépendant de se référer au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP 2001-2015) et au cadre de dépense à moyen terme (CDMT) ;
- ✓ A la divulgation et la mise en ligne des contrats et conventions liant l'Etat aux compagnies extractives.

4. Les recommandations et décisions arrêtées :

Aux termes de cette réunion, il a été recommandé et arrêté les décisions ci-après :

- ✓ La transmission à l'Administrateur indépendant des informations sur le secteur extractif pour compléter le contenu du rapport ;
- ✓ Le Comité national a confirmé, pour les sociétés cotées en bourse, la certification des déclarations ITIE par un cabinet indépendant n'est pas exigée par le Comité, il suffit d'avoir leurs états financiers certifiés ou un lien électronique pour les télécharger ;
- ✓ Pour le secteur minier, le Comité a convenu que publication de la convention-type fait foi étant précisé que les conditions sont les mêmes pour toutes les compagnies minières et qu'il suffit juste de renseigner ladite convention ;
- ✓ Pour le secteur minier, le Comité National a recommandé de mettre en ligne les coordonnées géographiques dans le site du CNITIE (www.itie-mr.org) et fournir un lien dans le rapport ;
- ✓ La prise en compte des dates d'autorisation (de signature avec une société) prise en conseil des ministres comme date de référence de demande de licence dans le secteur pétrolier ;
- ✓ Le Comité national a décidé que, pour ce qui est de l'or, il y a lieu de procéder à la conversion de la tonne en once pour l'or ;

- ✓ Pour ce qui est de la dénomination de la compagnie TASTAST, l'écrire comme suit : TASTAST Mauritanie Limited^{sa};
- ✓ Adoption du rapport sous réserve de la prise en compte par l'Administrateur indépendant des remarques, suggestions pertinentes et informations supplémentaires transmises puis leur insertion dans le corps du rapport ;
- ✓ La publication du rapport 2014 le 1^{er} février 2016.

La séance a été levée à 14 heures 35 TU.

M. Djibi M. Sow

Président du Comité National ITIE



M. Cheïkh Ould Zamel

Directeur du Cadastre Minier et de la Géologie



M. Khroumbally Mohamed

Représentant de la SMHPM

